

Recommandations pour les candidatures aux enseignements d'Epidémiologie de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort

DEAA, CES d'épidémiologie et Master 2 « Epidémiologie et Surveillance des Maladies Infectieuses Humaines et Animales » (ESMIHA)

Public

Ces enseignements sont destinés à des futurs professionnels de santé désireux d'exercer dans le domaine de l'**épidémiologie appliquée à la prévention contre les maladies infectieuses** et, d'une façon plus générale, dans le champ de la **surveillance épidémiologique** de ces maladies.

Ils sont donc particulièrement adaptés aux médecins, vétérinaires, pharmaciens, sages-femmes, kinésithérapeutes, dont l'activité professionnelle les amènera à envisager la **santé à l'échelle de populations**. Ils sont également ouverts à des ingénieurs agricoles ou agronomes (notamment pour le Master 2) titulaires d'un diplôme universitaire de Master 1 (ou son équivalent) comportant une valence suffisante en statistique et sous réserve que ce dernier soit jugé compatible avec le niveau de biologie requis par le M2. En effet, une culture médicale ou *a minima* biologique est nécessaire pour suivre les enseignements.

Enfin, les candidatures des professionnels de santé déjà en activité professionnelle (sous réserve de leur disponibilité pour suivre l'intégralité de l'enseignement) sont examinées avec intérêt.

Pré-requis

La pratique de l'épidémiologie nécessite la **maîtrise d'outils informatiques et statistiques**. Cet enseignement fait en général partie de la formation commune dispensée dans les établissements d'enseignement supérieur. Une formation insuffisante dans ce domaine informatique et statistique est incompatible avec la poursuite des études d'épidémiologie.

Les étudiants issus du Master 1 de Santé publique ont une très bonne maîtrise dans ce domaine ; pour les autres candidats cela dépend fortement de leur formation préalable. Il est ainsi fortement recommandé aux étudiants qui sauraient d'emblée reconnaître leur niveau d'insuffisance en ce domaine de travailler de leur côté avant la rentrée : pour pouvoir suivre sans difficulté les enseignements, nous recommandons à tous les étudiants de travailler les notions de base telles que développées par exemple dans la première partie de l'ouvrage de référence de T. Ancelle (voir référence en fin de document).

Constitution du dossier de candidature

La sélection des candidatures prend en compte **la faisabilité des études et la valorisation professionnelle qui en sera faite**.

Faisabilité :

La faisabilité est d'abord d'ordre académique : le niveau de statistique doit être suffisant ; la capacité de travail, indispensable en raison de la densité des enseignements, est appréhendée par le niveau de réussite académique antérieur.

La faisabilité est aussi d'ordre économique et pratique : les candidats doivent disposer de moyens financiers les libérant de toute activité rémunérée destinée à assurer leur subsistance et qui les empêcherait de se consacrer uniquement à leurs études. **L'enseignement se déroule en effet à plein temps 5 jours par semaine tout au long de l'année scolaire (partie théorique de septembre à fin décembre et stage de janvier à mi-juin)**. Pour les candidats étrangers, l'attribution d'une bourse par un organisme officiel et le plein accord de la structure d'appartenance éventuelle du candidat constituent autant de facteurs indispensables. Pour les candidats déjà en situation professionnelle, si l'on peut accepter une absence très ponctuelle pour une obligation impérieuse, le reste du temps doit être strictement réservé aux études, que ce soit pour la participation aux enseignements ou pour le travail personnel : ils doivent par conséquent être totalement libérés de toute charge professionnelle. Pour pouvoir concilier engagement professionnel et études, il leur est possible de demander à ce que celles-ci se déroulent en deux voire trois ans. **Pour ces candidats, il est exclu (sauf accord exceptionnel obtenu auprès du comité pédagogique) que le stage puisse se dérouler dans la structure professionnelle dans laquelle ils travaillent habituellement.**

Valorisation professionnelle

La valorisation professionnelle est évidente pour les candidats appartenant à des organismes compétents en santé animale ou ayant participé, d'une façon ou d'une autre, à des travaux épidémiologiques : elle devra être appuyée par des lettres de recommandation émanant de la structure concernée.

La position de recherche d'emploi ne peut être favorablement prise en compte que dans le contexte d'un projet professionnel suffisamment solide, en particulier attesté par des démarches préliminaires de contact auprès d'employeurs potentiels, ou des expériences professionnelles antérieures cohérentes avec ce projet.

Dans tous les cas, les attestations et recommandations fournies doivent comporter les indications (tout particulièrement **adresse mail**, mais aussi numéro de téléphone rédigés avec le plus grand soin !) permettant la prise de contact avec les personnes signataires. En effet, un membre du jury de sélection des candidatures est désigné comme rapporteur pour prendre tous les contacts nécessaires qui lui permettront de défendre la candidature devant le comité du cours.

Les candidats au master doivent faire état dans leur dossier d'un accord de principe pour leur stage. Cela n'est pas obligatoire pour candidater, mais fortement recommandé car cet aspect sera pris en compte par le comité de sélection dans le choix des candidatures. Une liste de lieu de stage est à leur disposition (<http://aeema.vet-alfort.fr/index.php/enseignements/ces-master>). **Cette démarche est considérée comme une manifestation tangible de l'engagement professionnel.** Les candidats pour les autres enseignements (CES, DEAA) ne sont pas astreints à la même exigence, mais s'ils ont l'opportunité d'un lieu et d'un thème de stage, les éléments en seront étudiés avec intérêt.

Organisation du suivi des dossiers

L'EnvA centralise les dossiers au plan pédagogique, sous la forme de la fiche d'inscription en vue de la réunion du jury d'admission. **Pour les candidats étrangers**, c'est le **CIRAD** (Equipe mixte Cirad-FVI, enseignement et formation) qui joue le rôle d'interface auprès des organismes bailleurs de fonds (proposition de devis, suivi auprès d'organismes accrédités chargés d'aider les candidats dans leurs démarches), tout en informant l'EnvA de l'état d'avancement de ces dossiers de bourse. Il est fortement recommandé aux candidats concernés de prendre contact avec la personne responsable au CIRAD de cette question (Mme ESTIENNE Marie-Caroline : marie-caroline.estienne@cirad.fr) afin que le montage du dossier de bourse soit le plus efficace possible.

Les fiches d'inscription doivent impérativement être complètes et reçues avant le 31 mai (date de rigueur). Toute fiche incomplète ou reçue après cette date ne sera pas prise en compte.

Pour les inscriptions en Master, nous rappelons que les candidats étrangers résidant dans un des 44 pays soumis à la procédure Etudes en France (<https://www.campusfrance.org/fr/candidature-procedure-etudes-en-france>) doivent s'assurer qu'ils auront effectué, dans les délais propres à chaque pays, l'intégralité de la démarche obligatoire EEF.

Résultat du jury d'admission

Tous les membres du jury ont connaissance de chaque dossier, et ont déjà un premier avis sur chacun. Le rapporteur rend compte des différents contacts qu'il a pu prendre et donne son avis qui peut considérablement moduler l'avis initial (d'où l'importance du choix des personnes de référence et du soin à apporter aux réponses à donner au rapporteur lors de l'entretien qu'il provoquera). L'avis du jury résulte, après discussion, de la cohérence des différents avis individuels des membres du jury.

Le résultat de la délibération du jury est porté à la connaissance des candidats par mail et par courriers individuels dans les jours suivants la réunion. **Il n'y a pas d'autre session d'examen des candidatures. Il n'y a pas de procédure de recours.** Toutefois, pour les seuls enseignements du DEAA, des candidatures tardives pourront être étudiées, d'une part en fonction des places disponibles (à Alfort), d'autre part en raison des particularités tout à fait notables du dossier.

Les candidats sont invités à confirmer rapidement leur candidature. A défaut, leur place pourrait être attribuée à un autre candidat figurant sur la liste complémentaire.

Déroulement des études

L'enseignement se déroule à temps plein de septembre à juin. Il est totallement incompatible avec une activité professionnelle, qu'elle soit à temps partiel pour permettre à l'étudiant de subvenir à ses besoins (par exemple en effectuant des gardes dans une clinique vétérinaire), ou bien qu'il s'agisse de la participation à des réunions imposées par la continuation des responsabilités professionnelles : le candidat doit être totalement libéré de ses responsabilités professionnelles.

Le stage ne peut pas être réalisé sur les lieux même de travail du candidat. Toutefois, même s'il s'agit de la même structure administrative (par exemple Anses), le lieu de stage peut être réalisé dans une unité de la même structure administrative, à condition de correspondre à un service différent de celle de l'affectation du candidat.

Il est possible, dans des circonstances particulières dûment justifiées, de suivre la formation en une ou plusieurs étapes, sur la base de la distinction des différents temps : période d'enseignement à Alfort, à Montpellier, stage. Si, en raison d'une organisation différente du fait du candidat, le stage n'est pas réalisé pendant la période indiquée sur le programme, la soutenance du mémoire de stage peut être effectuée à l'une des réunions du jury. Toutes ces dispositions doivent être approuvées au préalable par le Comité pédagogique, lors de la réunion du jury d'inscription, et doivent par conséquent être mentionnées dans le dossier de candidature.

Informations pratiques

Les stagiaires étrangers doivent impérativement prévoir la date de début de séjour en France de façon à pouvoir arriver quelques jours avant le début des enseignements afin de pouvoir réaliser toutes les démarches nécessaires auprès des différents organismes avec lesquels ils seront en relation et obtenir l'autorisation de séjour auprès des services de la préfecture.

En particulier, tout retard apporté au commencement des études du fait de lenteurs administratives peut avoir des conséquences irrémédiables pour la bonne poursuite des études. Tous les candidats doivent être présents au jour et à l'heure indiqués dans la convocation, pour la rentrée.

La résidence universitaire est réservée en priorité aux étudiants inscrits à l'ENVA pour leurs études vétérinaires. De ce fait, les disponibilités sont très réduites, il n'est généralement pas possible d'obtenir une chambre pour un étudiant en Master ou CES. Il est donc de votre responsabilité de trouver un logement en région parisienne avant le début des enseignements en septembre.

Pour les candidats au CES et au Master : Concernant la période d'enseignement au CIRAD (Montpellier), il est à noter qu'il n'y a pas de résidence universitaire sur le CIRAD, mais beaucoup de logements sont référencés par l'équipe d'enseignement du CIRAD. Nous vous conseillons donc de prendre contact avec Mme Estienne (marie-caroline.estiienne@cirad.fr). Il est tout à fait possible de prendre les dispositions nécessaires pour trouver un logement une fois les enseignements commencés à Alfort : l'expérience des années passées montre que les étudiants parviennent à s'organiser de façon tout à fait efficace pour valoriser au mieux les opportunités (location d'appartements, de gîtes ruraux en groupes constitués selon les affinités et les disponibilités de moyens de transport), avec l'appui de l'équipe Formation du CIRAD.

Références

Ancel T. – Statistique. Epidémiologie. Maloine, 2002. 300 pages.